

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	10	8

L'an deux mil vingt-trois, le 08 novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

#### Date de la convocation

31/10/2023

**Présents** : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - GOBILLOT Matthieu - TROSZCZYNSKI Céline - URBAN Michel

**Absents excusés** : BENOIT Pierre et ZIPPEL Florianne

**Nombre de Procuration** : 1 - BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

**Secrétaire de séance** : GOBILLOT Matthieu

#### **DCM 200/2023 : Décision modificative N°2 – Budget Principal.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2023 de la Commune,

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal les modifications relatives au budget principal qui consistent à provisionner le chapitre 012 à partir d'autres chapitres pas ou peu sollicités. Pour un montant total de 8000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Approuve la décision modificative n°02/2023 du budget principal prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

**Section fonctionnement**

Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT
6411	Personnel titulaire	+ 8000 €	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 3000 €	
62876	Au GFP de rattachement	- 5000 €	

Fait à RAVILLE, le 10 novembre 2023  
Conforme au registre  
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,  
Michel URBAN



Le secrétaire de séance  
Matthieu GOBILLOT

